



Formation Complémentaire d'Initiative Locale « Préparation aux concours de TRAVAILLEURS SOCIAUX et EDUCATIFS »

■ **Epreuves préparées** : admissibilité et admission des INSTITUTS SUPERIEURS de TRAVAIL SOCIAL et EDUCATIF : assistants de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, moniteur-éducateur.

■ **Capacité d'accueil** : 25 - 30 élèves

■ **Procédure d'admission**

- **Diplôme exigé** : baccalauréat technologique **de préférence** : ST2S, STMG ; baccalauréat général : ES, S, L, ou **professionnel avec mention** : ASSP, SPVL ou titre admis en équivalence du baccalauréat,

- **Dossier de candidature** à télécharger, constituer et à remettre avant le **31 mai 2018**,

- **Admission sélective** à partir d'un dossier constitué par les bulletins de classe de Terminale et de 1^{ère} ou universitaire de l'étudiant, du relevé de notes du baccalauréat et d'une lettre de motivation du projet professionnel visé.

Un entretien d'appréciation de la personnalité et du parcours du candidat peut être également requis.

■ **Durée et contenu indicatif de formation**

Formation gratuite et ne relevant pas de la procédure Parcoursup

: 24 semaines comprises entre mi-septembre 2018 et avril 2019 à raison de 16 heures hebdomadaires réparties sur deux journées par semaine (mardi et jeudi).

Les éléments de formation s'articulent comme suit :

Eléments de formation	Volume horaire hebdomadaire
PREPARATION AUX EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE	
Culture sociale, éducative et générale	5 heures
Français, techniques rédactionnelles	2 heures
Revue de presse de l'actualité sociale et éducative	2 heures
PREPARATION AUX EPREUVES ORALES D'ADMISSION	
Préparation aux épreuves d'entretiens individuels et orales de groupe	7 heures

Rq : aux contenus indiqués s'ajoute une période de stage en structure à vocation sociale, éducative, médico-sociale.

Il est à noter qu'un temps de travail personnel important doit être consacré à la préparation des concours à laquelle la seule préparation aux concours ne saurait se substituer.